Département du **FINISTERE**
Arrondissement de **QUIMPER**
Commune de **TREMEOC**

DELIBERATIONS 2026062

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212902969-20260428-D202631-DE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de TREMEOC, pendant l'année 2026.

L'an deux mil vingt-six le vingt-huit avril à 19 heures 05
Séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de Tréméoc
Réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Sonia BORDET, Maire.
Étaient présents à l'ouverture de la séance :
Sonia BORDET, Johny MEUR, Priscilla DEBRIX LECLERCQ, Xavier HENNEQUIN, Catherine ROY, Françoise TRIN, Nathalie LE GOFF, Alexandre COCHARD, Xavier BRETON, Perrine DREZEN, Stéphane MASZCZYK, Roseline COURROT, Amandine LE GUELLEC, Myrddin SCOTET, Jean-Luc MICHELET, Pascal CLAISSE, Solène GUEVEL PATIASHVILI, Marie-Laure LE PEMP
Absent excusé ayant donné procuration :
Vincent FOLENS à Johny MEUR
Date de convocation : 21 avril 2026
Après avoir procédé à l'appel des présents, Madame la Maire constate que le quorum est atteint.
Monsieur Johny MEUR est nommé secrétaire de séance.

2026-31/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN EDUCATEUR SPORTIF DANS LE CADRE DU SPORT SCOLAIRE

Monsieur Johny MEUR, adjoint à la vie quotidienne, à la solidarité et à l'éducation présente le dossier.
L'expérimentation du sport scolaire au sein des écoles de la CCPBS se poursuit, en cohérence avec le souhait de développer l'offre sport santé, comme indiqué au sein du projet de territoire.
Aussi il est proposé de mettre à disposition des classes primaires volontaires du territoire, un éducateur sportif à titre onéreux, via un conventionnement entre la commune, l'école et la CCPBS. Cette action vient en complémentarité de l'action des professeurs des écoles dans l'objectif de se conformer au programme de l'éducation nationale préconisant ½ heure d'activité physique par jour.
Les activités sportives proposées sont des activités innovantes telles que le hockey sur gazon, le disc golf, le kin-ball ou autres ; l'éducateur met tout en œuvre pour s'adapter au maximum aux souhaits des enseignants.
Le montant de mise à disposition d'un éducateur sportif s'applique selon les modalités suivantes :

- la somme de 280 € pour 10 séances de 45 minutes d'activité sportive.

Sur l'année scolaire 2025-2026, il a été convenu que 2 classes de l'école Jean Bideau bénéficieront des 5 séances d'activités sportives chacune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE, à l'Unanimité,

- **De valider le règlement d'une participation communale de 280 € pour le financement de mise à disposition d'un éducateur sportif 2025– 2026 ;**
- **D'autoriser Madame la Maire à signer la convention**

Délibération rendue exécutoire
Télétransmise à la Préfecture le 30 avril 2026
Publiée ou notifiée le 30 avril 2026

Pour extrait conforme,
La Maire,
Sonia BORDET

MAIRIE DE TREMEOC (Finistère)